

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 2 juillet 2013, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

119-2013

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Marise Poulin,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que l'ordre du jour de  
la présente session soit adopté tel que  
présenté.

ADOPTÉ

120-2013

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que le procès-verbal de  
la séance régulière du 3 juin 2013 soit  
adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

121-2013

**RENOUVELLEMENT CONTRAT - CAROLINE PÉPIN**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de renouveler le contrat  
de Madame Caroline Pépin comme  
coordonnatrice culturel et événements pour  
une période de deux (2) ans à compter de  
novembre 2013.

ADOPTÉ

122-2013

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DES  
SOURDS DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'aide financière de la  
Fondation des Sourds du Québec.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor donnera un montant de 50,00 \$ en guise  
de participation financière à la demande de  
Fondation des Sourds du Québec.

ADOPTÉ

123-2013

**RENATURALISATION DES BERGES - PLAGE MUNICIPALE**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor va participer à revégétaliser la plage  
municipale pour un montant de 75,00 \$. Le  
plan de revégétalisation devra être fait d'une  
manière pour ne pas entraver la vue du  
sauveteur de plage.

ADOPTÉ

124-2013

**RANDONNÉE DE MOTOS - PARTY HARLEY BAR TRAFFIC**

Proposé par Monsieur Luc Plante,

Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Club randonnée de Moto Party Harley Bar Traffic de passer dans la Municipalité de Saint-Victor le 3 août 2013. Ce passage est dans le but de ramasser des fonds pour les enfants malades.

ADOPTÉ

125-2013

**AUTORISATION VÉRIFICATION PRESSION - BORNE FONTAINE**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer le contrat avec Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour faire vérifier la pression des

bornes fontaines (90) de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

126-2013

**CLUB AVENTURIER DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le club Les Aventuriers le droit de passage, soit à partir de la Route Plante et Rang 3 Sud en allant jusqu'au restaurant Snack Chez Vero.

ADOPTÉ

126-1-2013

**DEMANDE C.P.T.A.Q. - DANNY RODRIGUE**

ATTENDU la demande d'autorisation soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par M. Dany Rodrigue laquelle vise l'autorisation de pouvoir acquérir une superficie d'environ 7 780 mètres carrés prise sur le lot 194P dans le but d'utiliser ladite superficie à des fins autres que l'agriculture, plus spécifiquement pour l'exploitation commerciale d'une entreprise spécialisée dans l'exécution de travaux à forfait auprès des agriculteurs. Ledit emplacement étant

localisé dans la municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que cette demande vise l'agrandissement d'un site existant et autorisé par la Commission au dossier # 366008 le 4 juin 2010.

ATTENDU que la Municipalité appuie la demande soumise pour les motifs suivants:

- Le terrain visé est constitué d'un sol recelant un potentiel moyen pour l'agriculture.
  - L'autorisation recherchée n'aurait pas pour effet de soustraire une parcelle cultivée du patrimoine agricole.
  - Il n'existe d'ailleurs aucun établissement de production animale dans un rayon de 300 mètres du site visé.
- 
- La parcelle visée ne présente que peu d'intérêt pour l'agriculture. Le fait d'accorder l'autorisation demandée n'entraînera aucun préjudice supplémentaire sur la pratique agricole à ceux déjà existants dans le milieu.
  - Acquiescer à la présente demande d'autorisation n'affectera pas la ressource sol, ni les activités agricoles environnantes et elle ne génèrera aucun impact négatif additionnel dans ce milieu.

ATTENDU que cette entreprise représente un apport économique pour la communauté.

La Municipalité informe la Commission que ce projet est conforme à la réglementation municipale et que ce projet ne peut se réaliser en zone non agricole puisqu'il s'agit d'agrandir un site existant.

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appui le dossier de Monsieur Danny Rodrigue et le soumet auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que le Conseil  
Municipal de Saint-Victor approuve le  
rapport des dépenses admissibles à la  
subvention. Les dits travaux ont été  
exécutés dans le Rang 3 Sud et Route de Lac  
Fortin, présentant des dépenses de  
200 000,00 \$ et que le Conseil Municipal a  
pris connaissance et accepte les conditions  
imposées par le Ministère des transports du  
Québec. Les travaux exécutés, ci-haut,  
n'ont pas été et ne feront pas l'objet  
d'une autre subvention.

ADOPTÉ

128-2013

**AVIS PUBLIC - VENTE D'IMMEUBLE AU 268 RUE  
DOYON**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, d'autoriser le Directeur  
Général à faire un avis public pour la vente  
d'immeuble qui est situé au 268 Rue Doyon.  
La Municipalité de Saint-Victor recevra les  
soumissions jusqu'à 11 heure lundi le 26  
août 2013 à la Municipalité de Saint-Victor  
pour être ouvertes à la même heure. La  
Municipalité vend la bâtisse et le terrain  
tel que vus sans aucune garantie aux risques  
et péril de l'acheteur.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à  
accepter la plus haute ni aucune des  
soumissions.

ADOPTÉ

129-2013

**MANDAT POUR ACHAT DE CABANON**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de mandater le Maire,

Monsieur Roland Giguère, à faire l'achat de deux (2) cabanons d'une grandeur approximative soit de 10 pieds X 14 pieds et de 8 pieds X 8 pieds.

ADOPTÉ

130-2013

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la liste des comptes  
soit approuvée et adoptée pour paiement :

Biolab	570.28	\$
ALO Pomerleau	2 323.52	\$
Sylvain Bilodeau	45.53	\$
Hercule Fortin Inc.	127.53	\$
Centre du Camion de Beauce	293.54	\$
Les Paysages Durables	1 931.58	\$
Orizon Mobile	125.55	\$
Magasin Coop	400.19	\$
Hydro-Québec	1 809.06	\$
Téléphone Saint-Victor	697.38	\$
Les Jardins Beauséjour	1 869.55	\$
Telus Mobilité	534.81	\$
Lucie Hamel	580.00	\$
Entreprise M.B.	317.91	\$
Centre Laser du Parc	567.98	\$
Hydro-Québec	4 633.38	\$
Pharmacie Stéphanie Roy	60.67	\$
Cordonnerie Bureau	34.49	\$
Wurth	88.58	\$
Style Musique	1 843.91	\$
Corporation Sun Média	271.92	\$
Alliance Coop	14 174.94	\$
Robitaille Équipement	281.41	\$
DEBB	112.51	\$
Philippe Gosselin et Ass.	2 318.62	\$
Gaétan Jacques Électrique	96.52	\$
Magasin Coop	222.16	\$
Distribution Praxair	28.66	\$
Ghislain Poulin	120.00	\$
Centre Électrique de Beauce	344.35	\$
Garage Marc Bureau	73.78	\$

Produits Sanitech	94.69	\$
Fleuriste Colette Gosselin	117.16	\$
Biolab	570.28	\$
Centre du Camion Amiante	929.35	\$
Ateliers FLPH	4 844.63	\$
M.R.C. Robert-Cliche	16 897.09	\$
Pneus Beaucerons	2 537.28	\$
Ind. Ciment la Guadeloupe	1 429.03	\$
Armand Lapointe Équipement	620.35	\$
Garage Bizier	858.57	\$
Commerçants de la Chaudière	86.70	\$
Pavage Sartigan	429.01	\$
Transport Adrien Roy	59 795.44	\$
Réal Huot	1 122.40	\$
Ferme Donald Vachon	7 090.38	\$
Atelier d'usage LB	4 715.12	\$
Féd. Québ. des Municipalités	65.16	\$
Lettro Phil	137.97	\$
Véolia	6 076.43	\$

Excavation Denis Bolduc	1 529.17	\$
Excavation Pamphile Rodrigue	1 802.72	\$
Blanchette Vachon	12 405.80	\$
Location de Beauce	2 643.91	\$
Orizon Mobile	396.94	\$
Fonds d'infor. sur le territoire	28.00	\$
Gaz Métro	78.92	\$
Const. P.E. Turcotte	1 584.25	\$
Signalisation Lévis	1 427.88	\$
Ecce Terra	1 006.03	\$
HQ Distribution	724.34	\$
Entreprise ALO Pomerleau	166.33	\$
CWA	1 107.79	\$
Solutions GA	24.43	\$
Gravières GNVR	19 993.51	\$
Extincteur de Beauce	88.24	\$
Gingras Électrique	4 563.62	\$
Marise Poulin	30.00	\$

ADOPTÉ

131-2013

**DEMANDE À CONSTRUCTIONS P.E. TURCOTTE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Constructions P.E. Turcotte, représentée par Monsieur Marquis Turcotte, d'enlever son enseigne qui est installée à côté de l'ancien Dépanneur Doyon. La Municipalité vous donne 2 jours à partir du 3 juillet 2013 et si à 11h30, l'enseigne est encore à la même place, la Municipalité devra prendre les procédures nécessaires pour enlever cette enseigne.

ADOPTÉ

132-2013

**AJOURNEMENT DE LA SESSION DU 8 JUILLET 2013 À 18H30**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**